

Avis favorable de la commission d'enquête parcellaire


Mis en ligne le lundi 31 août 2015

Les commissaires ont remis leur rapport le 24 juillet 2015

Département de l'Hérault

ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE
du 15 juin 2015 au 3 juillet 2015
(Arrête Préfectoral N° 2015-I-754 du 22 mai 2015)

concernant les travaux nécessaires au projet routier de Liaison Intercantonale d'Evitement Nord « LE LIEN » entre l'A750 à Bel Air et la RD 986 au Nord de Saint-Gély-du-Fesc



sur les communes de :

COMBAILLAUX
GRABELS
SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
SAINT-GELY-du-FESC

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Président : Michel FREMOLLE,
Membres titulaires : Danielle BERNARD-CASTEL, Nicole MONTEUX
Membre suppléant : Dany HEBRARD

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE

DOCUMENT A : RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE
DOCUMENT B : CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS
DOCUMENT C : ANNEXES

Etabli le 20 juillet 2015
Remis le 24 juillet 2015

Enquête parcellaire du LEN (AP n° 2015-754 du 22 mai 2015)
Rapport, Conclusions et Avis de la Commission d'Enquête

La commission d'enquête considère que l'enquête parcellaire s'est déroulée dans les meilleures conditions d'information du public et qu'elle a permis à celui-ci de s'exprimer notamment pour fournir des précisions et des demandes de rectifications sur l'identité des personnes ou la nature des biens immobiliers afin que le Département puisse en tenir compte au moment de la préparation des actes de cession.

Lors de la réunion du 8 juillet 2015, les services départementaux ont confirmé que le projet comporte :

le rétablissement des accès aux terrains privés qui seront réalisés après concertation avec les propriétaires

l'aménagement des liaisons douces sur l'ensemble du tracé

pour le raccordement de la bretelle de la RD 102 sur l'échangeur de Grabels au droit du Mas de Gentil, les services du Département proposent, en concertation avec les riverains, de rechercher les meilleures conditions de traitement des débouchés des chemins privés de chaque côté de la voie publique, pour la sécurité routière et la prise en compte des contraintes existant sur les abords.

 **TÉLÉCHARGER**

 [le rapport de la commission d'enquête publique parcellaire \(fichier pdf 8Mo\)](#)